



9. L'espace

dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Diagnostic du territoire, mars 2022



9. L'espace dans le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Ce chapitre est l'un des 18 chapitres du diagnostic territorial du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, réalisé dans le cadre de la révision de la Charte.

SOMMAIRE

Introduction	4
1. Le regard des habitants (enquête aux habitants 2017-2018)	5
2. Un territoire montagnard	6
3. L'occupation du sol	6
3.1. Analyse de l'occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises	6
3.2. Les dynamiques d'évolution.....	9
3.3. Un territoire faiblement artificialisé	12
4. Le foncier	14
4.1. Des projets d'accompagnement de la gestion foncière.....	15
4.2. Les outils d'aménagement foncier	15
5. La planification : les principaux outils	17
5.1. Les documents d'urbanisme et de planification	17
5.2. La prévention des risques	19
6. Les déplacements et la mobilité dans les Pyrénées Ariégeoises	24
6.1. La desserte routière	24

6.2. L'offre de mobilité.....	25
7. Les services et équipements de réseau	28
7.1. L'accès au haut débit et au réseau de téléphonie mobile	28
7.2. La desserte en électricité	29
7.3. La desserte en eau potable.....	29
8. Les forces vives du territoire et les documents cadre	31
9. Impacts du changement climatique sur l'espace	32
10. Eléments prospectifs 2040	32
Synthèse - Espace	34
Bibliographie indicative.....	37

Introduction

L'espace constitue une ressource des Pyrénées Ariégeoises. Il s'agit d'une ressource limitée et non extensible dont l'usage détermine largement les possibilités démographiques et d'activités. Selon le dictionnaire de Jacques Lévy et Michel Lussault (2006), l'espace correspond à la fois à une composante multidimensionnelle de la société et un objet social défini par sa dimension spatiale.

La littérature scientifique met en avant que l'espace sert de support à au moins trois types de fonctions qui induisent différents usages, certains usages étant concurrents : une fonction économique ou de production, une fonction résidentielle et récréative (la campagne comme cadre de vie que ce soit pour un habitat permanent ou secondaire) et une fonction de conservation (protection de la biodiversité, du patrimoine culturel et des paysages). Dans la plupart des cas, plusieurs usages coexistent sur le même espace : dans les bourgs et hameaux, où sont étroitement imbriqués les fonctions résidentielles, économiques, sociales, etc. ; dans les espaces non urbanisés, où les usages productifs (agriculture, sylviculture..) se doublent souvent d'activités de loisirs (chasse, cueillette, activités de plein air..) ; dans les cours d'eau, où se superposent des activités économiques, pêche et activités sportives en plus du rôle inhérent de conservation de la biodiversité. Chacun de ces usages participe à la vie des Pyrénées Ariégeoises et à la réponse aux besoins des habitants permanents, des résidents secondaires et des touristes. Ces usages participent aussi à d'autres fonctions des Pyrénées Ariégeoises : biodiversité et patrimoine, cohésion sociale, dynamisme économique, cadre de vie...et façonnent les paysages des Pyrénées Ariégeoises.

Derrière l'espace, il existe de nombreux acteurs. Cette diversité d'acteurs possède des logiques d'action et d'aménagement, des échelles et des temporalités d'action variées. De par **son caractère multifonctionnel et de la multiplicité des acteurs**, l'espace peut faire l'objet de tensions et de conflits.

Du fait de la faible artificialisation et de la naturalité qui caractérise le territoire, l'espace des Pyrénées Ariégeoises semble étendu. **Il est pourtant fortement**

contraint par le relief et les risques associés, conditionnant son accessibilité et sa disponibilité. Cet ensemble de contraintes est étalée sur l'ensemble du territoire. Tout aménagement sur ces lignes de forces est susceptible d'être démultiplié compte tenu des conditions géologiques et de l'organisation de l'espace.

Les particularités des Pyrénées Ariégeoises :

- > Un territoire montagnard avec un gradient altitudinal élevé, une succession d'horizons et des ambiances « naturelles » sauvages
- > Des effets de vallées et cols qui marquent des territoires bien délimités et provoquent un cloisonnement, notamment en hiver.
- > Un espace, à forte naturalité, peu dense avec une faible artificialisation et une impression de saturation momentanée.
- > Des zones orientées nord qui ne sont pas favorable à l'implantation humaine et certains types de cultures.
- > Un morcellement excessif du parcellaire
- > Un part importante de propriété domaniale.
- > Un territoire peu propice à l'installation humaine, fortement liées au phénomène de risques et à l'espace disponible.
- > Peu d'espaces publics accessibles

1. Le regard des habitants (enquête aux habitants 2017-2018)

❖ Des problématiques du foncier

La création de lien et d'un espace de dialogue entre les acteurs du monde agricole est souhaitée pour trouver des solutions à la problématique du foncier.

❖ Abandon des centres-bourgs

Un des points cités majoritairement est l'abandon et la désertification des centres-bourgs. Une critique du développement de zones pavillonnaires, de centres commerciaux périphériques et l'état des entrées de villages va de pair. Une ceinture verte, autour de villages restaurés et dynamisés par des aménagements urbains est plébiscitée. Au contraire, certains habitants expriment la volonté de pouvoir construire hors des centres-bourgs.

❖ Quels outils pour construire ?

Règlementation, aide financière, conseil et accompagnement technique, les répondants listent plusieurs outils et leviers pour soutenir cette redéfinition architecturale et urbanistique. Ils attendent des collectivités de jouer un rôle modèle (bâtiments municipaux écologiques...). Ils les sollicitent également pour faire appliquer scrupuleusement la réglementation en place (PLU, permis de construire) et développer des « chartes architecturales » ou « cahiers des charges » plus exigeants.

❖ Une absence d'harmonie architecturale

Les répondants à l'enquête citoyenne regrettent une absence d'harmonie architecturale et de cohérence entre développement urbanistique et préservation du bâti.

❖ Une demande de développement de la mobilité douce

Concernant la mobilité, les répondants encouragent à développer les transports en commun, les voies cyclables, le covoiturage et le stop.

2. Un territoire montagnard

L'espace des Pyrénées ariégeoises est marqué par une forte naturalité (57% de couvert forestier), une faible densité de population et semble vaste.



Socle des activités humaines, Il est pourtant fortement contraint par le relief qui présente un gradient altitudinal variant de 200 m à plus de 3000 m avec un espace qui gagne en altitude du Nord au Sud. **70% de la surface présente une pente supérieure à 30%**, limitant les activités humaines.

Peu de zones planes existent que ce soit en fond de vallée ou sur les versants. Ce relief induit des **effets de vallées et de cols** qui marquent des petits territoires bien délimités et provoquent un cloisonnement des Pyrénées Ariégeoises.

Ce cloisonnement est particulièrement avéré dans la partie montagnarde en hiver (fermeture des cols) et bloquent les zones quotidiennes. Cette particularité structurelle avec des vallées Est-Ouest conditionnent l'espace notamment dans le Couserans (Massat, Bellongue, Bethmale, Saurat). Ce cloisonnement se manifeste également dans le Plantaurel par des effets de cluse qui limitent l'entrée dans les Pyrénées Ariégeoises. A cela s'ajoute également des zones orientées nord qui ne sont pas favorables à l'implantation humaine et à certains types de culture. Les zones d'habitats sont donc fortement limitée au regard de cet ensemble de contraintes sur l'ensemble des Pyrénées Ariégeoises.



Au regard des différents usages de l'espace et des dynamiques en cours et à venir (changement climatiques, attractivité, installation des nouvelles populations, développement des ENR, déprise agricole et enrichissement...), **la gestion de cet espace limité et contraint (relief, risques,) est au centre des enjeux du territoire.**

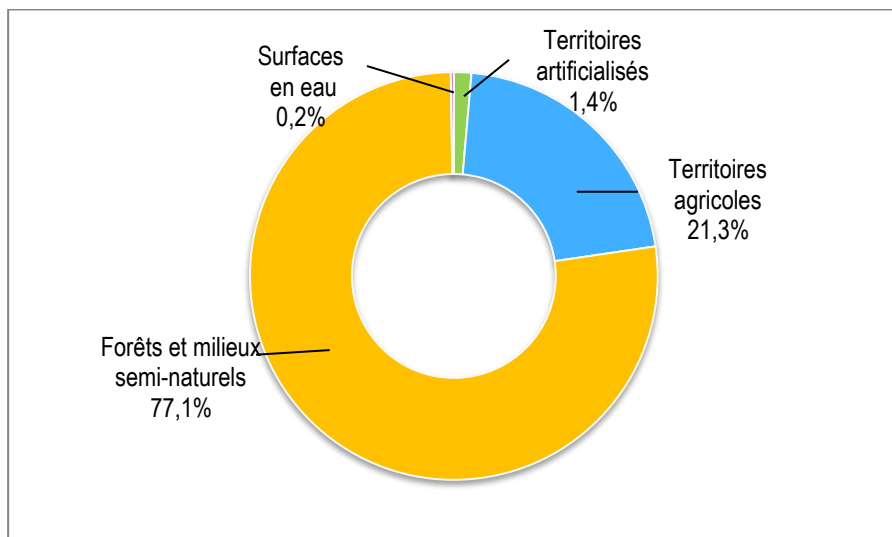
3. L'occupation du sol

3.1. Analyse de l'occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises

L'analyse de l'évolution de l'occupation du sol dans les Pyrénées Ariégeoises entre 2012 et 2018 met en avant les tendances suivantes (cf. graphique) :

- **Le territoire est principalement couvert par des milieux forestiers et semi-naturels avec une faible artificialisation.** Il est nécessaire de réaliser une analyse plus fine pour rendre compte des changements à une échelle plus locale. Les trois quarts de la surface du territoire sont couverts par des espaces naturels, mettant en avant **la forte naturalité des Pyrénées Ariégeoises**, avec une proportion importante de milieux boisés, plus localisés sur les versants, notamment en zone montagnarde et flancs de colline.
Les milieux ouverts et semi-ouverts occupent les espaces sommitaux des montagnes (estive – pelouses) et les zones plus planes du piémont au nord et certaines vallées moins encaissées. On assiste à des dynamiques de fermeture des milieux dans les fonds de vallée, les zones intermédiaires et en zone d'estive mais aussi d'ouverture de milieux, en particulier dans la partie nord du territoire.
- **Les territoires artificialisés (>5ha), représente 1,4% du territoire en 2018.** Le développement du tissu urbain diffus contribue à un phénomène de mitage des espaces agricoles et forestiers.
- **Les territoires agricoles** occupent 21% du territoire, concentrés essentiellement au nord du territoire où le relief est plus doux. Seul 4% du territoire sont des terres labourables.
- **Les surfaces en eau** sont restées stables sur cette période.

A l'échelle d'analyse de Corine Land Cover, quasiment aucun changement de plus de 5 ha n'a été constaté sur la période 2012-2018 sur le périmètre d'étude ni sur le périmètre actuel. En prenant en compte une période plus ancienne (2006-2018), des évolutions conséquentes sont identifiées avant 2012, notamment un phénomène d'artificialisation (1020 ha), une diminution des superficies des territoires agricoles (-675ha) et des forêts et milieux ouverts (-315 ha) dans les Pyrénées Ariégeoises (cf. tableaux ci-après).



Occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises (périmètre d'étude), 2020.
Source: Corine Land Cover 2012, 2018, PictoStat.



Point méthode – occupation du sol

Plusieurs bases de données permettent d'identifier l'occupation du sol à des degrés de précisions différentes. La plus précise est l'occupation du sol du PNR des Pyrénées Ariégeoises (2013) qui prend en compte des surfaces supérieures à 0,25 ha. Un travail d'actualisation de l'occupation du sol du territoire est en cours par le SMPNR sur le périmètre d'étude et devrait être finalisée courant 2021. Ce travail alimentera le diagnostic et mettra en lumière les évolutions de l'occupation du sol à une échelle fine.

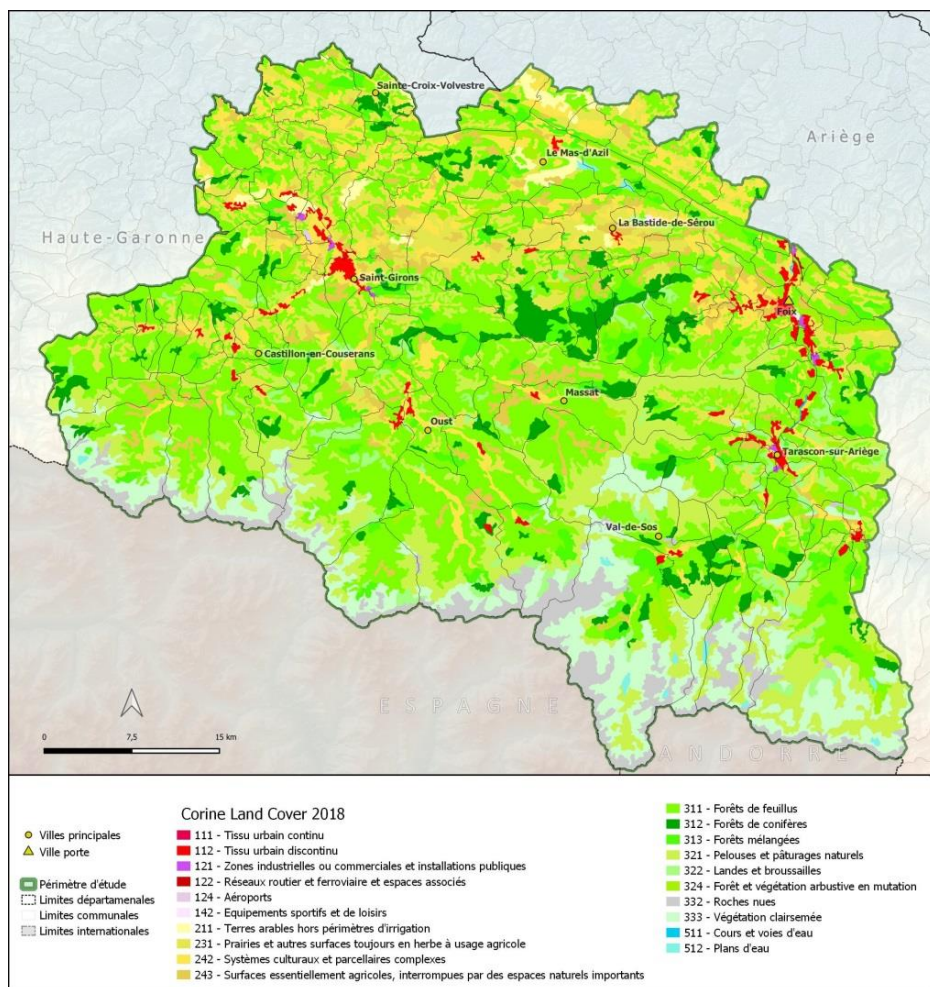
Pour analyser des tendances globales de changements d'occupation du sol, nous avons pris en compte les données sur les changements d'occupation du sol de Corine Land Cover (CLC) 2012-2018 qui se basent sur l'évolution minimum de 5 ha et donc qui attestent des grands changements. Les changements réalisés sur des surfaces inférieures à 5 ha ne sont donc pas pris en compte dans cette analyse et ne permettent pas d'identifier des spécificités locales (développement du bâti diffus, enrichissement des zones d'estive par exemple). Pour rendre compte de ces spécificités locales, nous avons tenu compte des conclusions issues du Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNR des Pyrénées Ariégeoises sur les trois territoires pilote (Arize-Lèze, Vicdessos et Haut-Salat) (2020). Concernant les flux d'artificialisation, les données issues de la plateforme biodiversité tous vivants ont alimenté cette étude. Une réflexion est en cours par le SMPNR et d'autres partenaires pour préciser à une échelle plus fine les éléments de l'artificialisation des

Type d'occupation du sol PNRPA	2006		2012		2018		Taux d'évolution 2006-2018	
	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%
Territoires artificialisés	1814	0,7	2493	1	2493	1	679	37,6
Territoires agricoles	56538	23	56319	23	56326	23	-452	-0,8
Forêt et milieux semi-naturels	186310	76	186640	76	186634	76	-248	-0,1
Surfaces en eau	535	0,3	539	0,2	539	0,2	4	0,7
Total général	245991							

Evolution de l'occupation du sol dans le périmètre actuel du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Source: Corine Land Cover 2012, 2018, PictoStat.

Type d'occupation du sol Périmètre d'étude	2006		2012		2018		Taux d'évolution 2006-2018	
	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%
Territoires artificialisés	2906	1	3926	1,4	3926	1,4	1019,7	35
Territoires agricoles	60966	21,5	60315	21,3	60321	21,3	-675	-1,1
Forêt et milieux semi-naturels	218713	77	218344	77	218338	77	-315	-0,1
Surfaces en eau	673	0,2	673	0,2	673	0,2	0	0
Total général	283258							

Evolution de l'occupation du sol dans le périmètre d'étude du PNR des Pyrénées Ariégeoises. Source: Corine Land Cover 2012, 2018, PictoStat.



Occupation du sol des Pyrénées Ariégeoises, source : CLC 2018. Réalisation : PNRPA, novembre 2020.

3.2. Les dynamiques d'évolution

Les évolutions qui marquent le territoire, ses paysages et son espace peuvent être plus ou moins rapides, et s'accompagner de transformations plus ou moins importantes, préjudiciables et/ou irréversibles.

Les dynamiques majeures d'évolution du territoire identifiées par La Charte (art. 7.1) restent effectives aujourd'hui. En 2019-2020, le Plan Paysage de la Transition Energétique et Climatique du PNR confirme et précise spatialement ces dynamiques qui pourraient s'accroître et/ou s'accélérer avec la transition énergétique et le changement climatique. De nouvelles dynamiques sont mises en lumière: telles que la production d'énergies renouvelables, la mobilité, la volonté de renforcer la sobriété et la résilience du territoire.

Les dynamiques majeures d'évolution sont :

* **La progression du couvert forestier** qui provoque une fermeture des milieux avec des dynamiques d'enrichissement des zones intermédiaires et des estives.

* **Des dynamiques d'expansion urbaine** marquées par une augmentation du tissu urbain diffus, notamment le long des axes routiers

* **Un mitage des espaces agricoles** provoqué par de nouvelles constructions de bâtiments agricoles et de maisons des agriculteurs. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette dynamique : un taux de vacance élevé dans le territoire, un abandon des centres anciens peu attractif (insalubrité), des bâtiments agricoles qui ne sont plus adaptés à l'agriculture moderne (besoin de bâtiments plus grands) et qui ne répondent plus aux normes. A cela s'ajoute une difficulté à récupérer le bâti existant. Les nouveaux agriculteurs sont à la recherche d'un logement proche de leur terre et de leurs bâtiments. On assiste alors à un phénomène de construction de nouveaux bâtiments en espace agricole plutôt qu'un réinvestissement du bâti existant. Ce mitage est favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole en comparaison de celle des terres urbanisables. Une autre problématique est liée à la transmission du corps de ferme qui possède une division entre la maison d'habitation et l'ensemble bâtiment terrain. Les nouvelles installations sont amenées à construire leurs propres maisons dans cet espace agricole.

***Une déprise agricole**, une tendance à l'agrandissement et simplification du parcellaire et des motifs paysagers dans le nord du territoire avec potentielles arrachages de haie (Arize-Lèze.).

*Des pressions foncières pour l'installation des énergies non renouvelables.



Enfrichement en zone basse estive Isard. Source : © PNRPA.

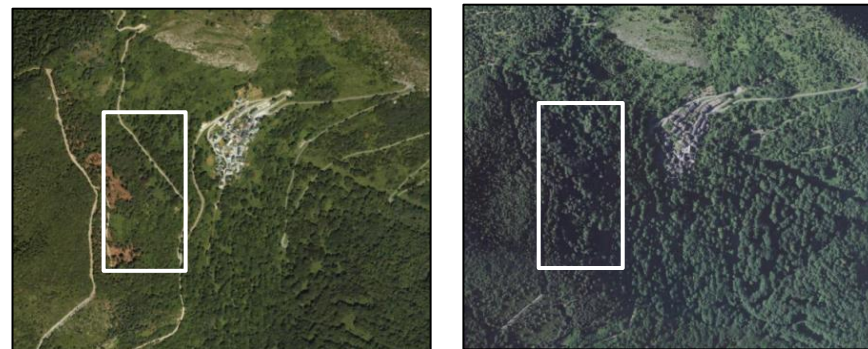


Des dynamiques d'enfrichement dans les fonds de vallées, les zones intermédiaires et les estives

Depuis près de 30 ans, on assiste à des dynamiques d'enfrichement principalement situées dans les fonds de vallées, les zones intermédiaires et les estives qui tendent à se stabiliser ces dix dernières années. La reconquête végétale, qui fait suite à l'abandon des terres agricoles a atteint les espaces à proximité des habitations. que la forêt est présente sur l'ensemble du territoire mais plus particulièrement en zone de montagne où elle occupe une grande L'espace occupé par la forêt sur le territoire d'étude (plus de 50% du territoire) se concentre en effet en majorité autour des habitations dans les fonds de vallées et zones intermédiaires. Les espaces ouverts entre les zones habitées et la forêt se réduisent. On constate partie de l'espace (hors estives et espaces de très haute altitude).

Le phénomène d'enfrichement est globalement présent sur l'ensemble du territoire d'étude, avec des différences locales selon les vallées et leur histoire. En zone de montagne, on observe une dynamique d'enfrichement des estives avec **l'apparition de landes**. Des zones ouvertes existent toujours autour des zones habitées néanmoins elles occupent de petites surfaces et tendent à se réduire. La distance moyenne des zones habitées à la forêt se situe ainsi autour de 200 mètres (variant entre 0 et 700 mètres globalement) en montagne. De fait, certains villages s'apparentent aujourd'hui à des clairières dont la surface se réduit autour de la zone habitée compte tenu de la dynamique progressive de la végétation. **Ces villages sont déconnectés les uns des autres**, bien que faisant partie d'une même commune. Ces nouvelles clairières sont formées par enserrement par la

Les dynamiques naturelles d'enfrichement à l'œuvre dans les Pyrénées Ariégeoises ont plusieurs conséquences paysagères, sociales, environnementales. Par la progression des landes en estives et de la forêt dans les fonds de vallées et les zones intermédiaires, le paysage se recompose avec une fermeture de milieu. Les perceptions sociales associées à ce phénomène sont, pour une partie de la population, d'un enfermement (absence de vues, de perspectives). Enfin, les conséquences environnementales ont trait à la perte de fonctionnalités des sous-trames de milieux ouverts (Trame verte et bleue), notamment au détriment de milieux prairiaux ou de pelouses, avec les effets que cela produit sur les espèces inféodées à ces milieux. Ces conséquences se retrouvent sur l'ensemble du territoire. Les enjeux liés au phénomène d'enfrichement sont multiples et interconnectés : accompagnement des projets d'appropriation des dynamiques de manière concertée et équilibrée, suivi et compréhension des dynamiques, identification des gênes ou des opportunités associées.



Dynamique d'enfrichement des estives à Lercoul, photographies aériennes 2006-2010 (à gauche) et 2016 (à droite). Source : remonterletemps.ign.fr

3.3. Un territoire faiblement artificialisé

Les Pyrénées Ariégeoises sont faiblement artificialisées. Selon les données de Corine Land Cover, l'**artificialisation des sols représente 1,4%** du périmètre d'étude en 2018. Si l'on compare les données issues de l'occupation du sol réalisée par le SMPNR à l'échelle du périmètre actuel avec les données de CLC pour 2012 (1%), l'artificialisation des sols est plus élevée, de l'ordre de 3% sur le périmètre actuel en 2013.

L'analyse du flux d'artificialisation entre 2009 et 2018 permet de dégager une faible progression des espaces artificialisés dans le territoire du parc.

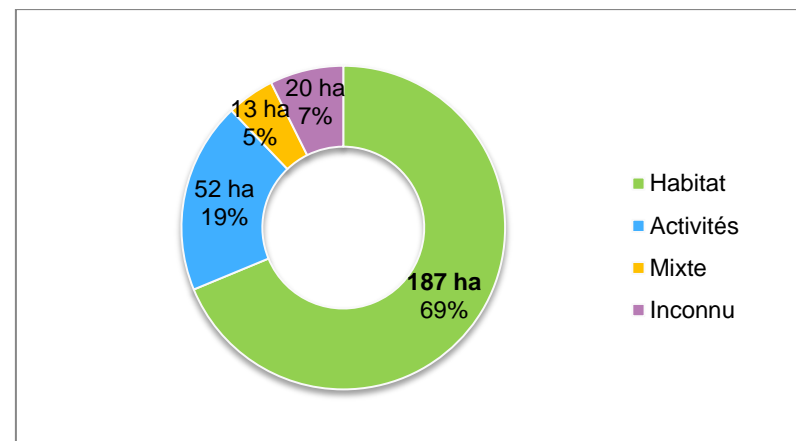


La consommation foncière représente 273 ha en 9 ans (2009-2018) pour les Pyrénées Ariégeoises. Elle est moindre et plus maîtrisée que dans le reste du département (793 ha). L'artificialisation a pour vocation principale le développement de l'habitat (187 ha), en moindre mesure le développement des activités (52 ha) et une vocation mixte (13 ha).

Elle se concentre principalement dans la Communauté de Communes de Couserans-Pyrénées (146 ha). Les communes les plus concernées sont Prat-Bonrepoux avec 34 ha. et Saint Girons avec 14 ha. Dans le périmètre d'étude, on observe également une consommation foncière des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix Varilhes (13 ha à Foix) et du Pays de Tarascon (8 ha Mercus-Garrabet et 4 ha à Tarascon-sur-Ariège).

	Consommation foncière entre 2009 et 2018 (ha)	Flux annuel d'artificialisation 2009-2017 (ha)	Croissance démographique 2009-2017 (habitant)
PNRPA	226	12	-101
Périmètre d'étude	273	15	
Ariège	793	40	2036
Occitanie	29780	3087	371505

Territoires artificialisés 2009-2018. Source : ONAS, 2020.



Vocation du flux d'artificialisation entre 2009 et 2018 dans le périmètre d'étude. Source : ONAS, 2020.

EPCI dans le PNRPE	Flux d'artificialisation (ha)
CC Couserans Pyrénées	146
CA Pays de Foix Varilhes	64
CC Arize-Lèze	25
CC Pays de Tarascon	28
CC Haute Ariège	10
Total PNRPE	273

Flux d'artificialisation dans le périmètre d'étude par EPCI, entre 2009 et 2018. Source : ONAS, 2020.

En moyenne, 153 logements neufs sont construits chaque année dans les Pyrénées Ariégeoises (moyenne 2016-2018). Les ¾ sont des constructions neuves et des constructions pour de l'individuel pur. **Cela met en avant des problématiques de consommation foncière et une faible réhabilitation des logements existants**

sur lesquelles il est nécessaire d'être vigilant au regard de l'objectif national zéro artificialisation nette. A noter une tendance à la baisse des permis de construire délivrés depuis 2010.



Au vu de la faible artificialisation des sols des Pyrénées Ariégeoises, de leur richesse naturelle et paysagère et des objectifs nationaux et régionaux en la matière, **les enjeux reposent sur une gestion économe du foncier avec la limitation de l'expansion urbaine, la maîtrise du foncier agricole, la valorisation et revalorisation du bâti existant, la limitation/accompagnement des nouveaux projets d'aménagement et développement économique dans les zones naturelles et agricoles.**

La limitation de l'expansion urbaine et de l'habitat diffus particulièrement suggère de repenser le renouvellement urbain sous une démarche de densification en offrant des logements attractifs et adaptés aux nouveaux besoins des populations. La densification de l'habitat doit être combinée à la lutte contre la vacance résidentielle dans les centres-bourg, à la rénovation énergétique des logements et à la démarche BIMBY¹.

En zone rurale, une attention particulière doit être portée sur l'acquisition des biens-vacants et sans maître, la lutte contre la vacance résidentielle, les friches, l'acquisition des terres à vendre par les communes ainsi que la prise en compte des zones des espaces agricoles et naturels identifiés dans les PLU et PLUI.

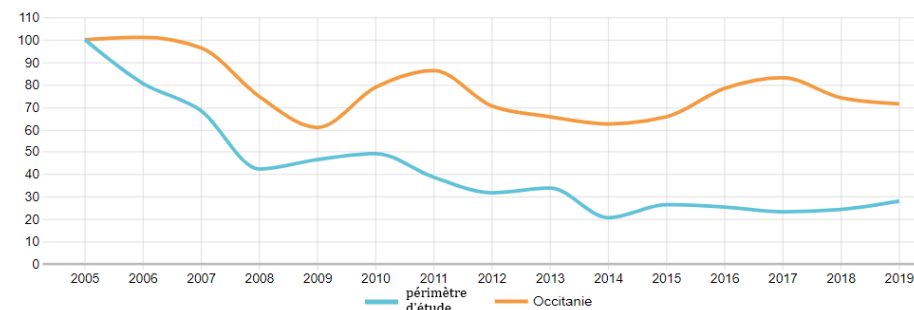
L'objectif national de zéro artificialisation nette et sa déclinaison dans le SRADDET Occitanie 2040 (objectif 1.4) conduisent à favoriser l'application de la séquence Eviter Réduire Compenser (ERC) en identifiant les différentes zones d'évitement/de réduction et de compensation et à limiter tout projet de développement économique en zone naturelle ou agricole. La prise en compte de l'insertion paysagère et des démarches environnementales des zones d'activités anciennes, récentes et à venir sont également nécessaires. L'outil de la Trame Verte et Bleue du Parc doit servir

¹ « Build in My Back Yard », littéralement, « construire dans mon jardin ». L'idée est de définir une nouvelle filière de production de la ville, en s'appuyant sur les quartiers pavillonnaires déjà existants, et en proposant donc une solution alternative à l'étalement urbain.

également de base pour identifier ces différentes zones en lien avec les acteurs qui portent les documents d'urbanisme.

Périmètre d'étude				
	Moyenne annuelles 2016-2018	2018		Evolution 2018/ Moyenne 2016- 2018
		Nombre	%	
Construction neuve	153	161	78,2	5,3
Construction sur bâtiment existant	56	45	21,8	-19,9
Individuels purs	162	163	79,1	0,6
Individuels groupés	41	41	19,9	0,8
Logements collectifs	6	2	1	-66,7
Logements en résidences	0	0	0	-100
Ensemble des logements neufs	209	206	100	-1,4

Type de construction de logement dans les Pyrénées Ariégeoises, 2016-2018.
Source : Pictostat.



Evolution du nombre total de logements autorisés (permis de construire délivrés) dans le périmètre d'étude. Source : SITADEL, Pictostat.

4. Le foncier



Une des fortes particularités des montagnes ariégeoises est le **morcellement excessif du parcellaire et l'abondance de propriétaires** n'ayant plus aucun lien avec le domaine agricole ou forestier, voire avec le territoire.

Dans la plupart des communes rurales du PNR des Pyrénées Ariégeoises, **la propriété foncière s'est progressivement déconnectée de son usage**. Si les cultures vivrières étaient au cœur des modes d'habiter jusqu'au milieu du XX^e siècle, la plupart des anciennes parcelles vivrières n'ont aujourd'hui plus d'usage et retournent à des dynamiques naturelles de fermeture végétale des milieux. La structure actuelle du foncier est héritée de ces pratiques passées. **Il en résulte un parcellaire très complexe, fait de petites surfaces et d'indivisions**. Dans les zones de montagne, on estime à moins d'un hectare la surface moyenne détenue par un même propriétaire, et à environ dix ares la surface moyenne des parcelles.

Ce morcellement est lié au fait qu'il n'existe plus en Ariège de tradition du droit d'aînesse pour la succession et l'héritage, comme dans le reste de la France. Ainsi, lorsqu'un terrain faisait l'objet d'une transmission, chaque héritier en recevait une partie. A chaque génération le morcellement devenait donc plus grand. Ce morcellement peut s'expliquer aussi par **la volonté de maximiser les types de production dans certaines vallées** où les parcelles sont petites compte tenu de la topographie. Certains systèmes agricoles reposaient sur l'optimisation des micro-conditions écologiques des sites : avoir un morceau de parcelle en zone d'ombre, un autre en zone ensoleillée, un autre en bas, un autre en haut, un près du village... Une autre particularité du territoire réside dans le grand nombre de parcelles en indivisions. Là où les paysans n'ont pas fait d'eux-mêmes un remembrement cohérent, le morcellement foncier bloque l'usage de terres qui pourraient aujourd'hui présenter un potentiel alimentaire.

La maîtrise du foncier agricole, son manque de disponibilité (morcellement excessif en montagne et sur les coteaux, agrandissement sur la zone nord du territoire) et la spéculation liée à la réhabilitation de granges et de terrains agricoles reconvertis en terrains constructibles représentent des freins pour le renouvellement des générations et le développement d'activités économiques agricoles et rurales dans les Pyrénées Ariégeoises.

Les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par une **surpression foncière** sur certains territoires proches d'agglomérations (St Girons, Foix) ou de pôles touristiques (Seix) et à une déprise agricole ailleurs. Le diagnostic réalisé dans le cadre du projet SAGECE² (Système d'Anticipation et de Gestion des Conflits liés à l'Espace), mené en 2011, soulève plusieurs conflits liés au foncier :

- > des conflits ouverts ou latents entre étalement urbain à vocation résidentielle ou touristique et espaces agricoles, sur de très nombreux territoires ;
- > Un mal être social au niveau des habitants des villages dont les paysages se ferment avec un sentiment de « désarmement » ;
- > Des divergences dans les approches et des variations fortes dans la compréhension des conflits ;
- > Une anticipation et une régulation des conflits difficiles faute d'outils partagés, d'analyse et de veille ;
- > Une transmission-reprise agricole de plus en plus incertaine.



Au regard de la situation du parcellaire, des dynamiques démographiques et économiques, la gestion économe et multifonctionnelle de l'espace, l'accès et la mobilisation du foncier agricole et la limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles représentent des enjeux majeurs du territoire.

² https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Sagece_Rapport_methodoverionWEB.pdf

4.1. Des projets d'accompagnement de la gestion foncière

Concernant le foncier agricole, le projet SAGECE a été réalisé dans 9 communes³ du PNR des Pyrénées Ariégeoises et dans le PNR du Haut Languedoc en partenariat avec les chambres d'agriculture et l'INRA, en 2011. Il avait pour objectif de montrer les possibilités d'agir sur le foncier pour maintenir ou développer l'activité agricole dans ces communes.

En 2012, le PNR a lancé des projets de réouvertures paysagères qui, si leur objectif premier n'est pas la gestion du foncier, permettent d'aborder cette problématique avec les élus. Ces projets mettent notamment en exergue le morcellement foncier et amorce des moyens d'agir dessus : contact des propriétaires, discussions, négociations et valorisation des municipalités comme porteuses de projets collectifs.

Courant 2020, une démarche de diagnostic du foncier a été lancée dans des communes pilotes de la Communauté de Communes Arize-Lèze (Campagne/Arize, Daumazan/Arize et Durfort) par le PNR. L'enjeu de cette étude est d'aider les collectivités à mieux maîtriser le foncier sur leur territoire, et d'assurer la transférabilité des informations, pour servir des politiques globales de gestion de l'espace.

4.1. Les outils d'aménagement foncier

D'abord uniquement destiné à restructurer les exploitations agricoles afin d'accroître leur productivité puis d'accompagner les évolutions des systèmes de production, **l'aménagement foncier** a vu ses objectifs s'élargir et se diversifier et s'est imposé comme un outil de développement des communes rurales. Il permet d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles et forestières en procédant à un « déblocage » du foncier et un regroupement des parcelles.

La reconquête d'espaces agricoles nécessite un travail important sur le foncier. Il existe plusieurs outils d'aménagement foncier qui peuvent être mobilisés par les collectivités pour assurer une meilleure maîtrise du foncier et favoriser de nouvelles installations.

³ Augirein, Aulus-les-Bains, Balaguères, Galey, Lacave, Le Port, Massat, Mauvezin-de-Prat et Prat-Bonrepoux.

Dans les Pyrénées Ariégeoises, aucune commune a fait l'objet d'une réglementation des boisements sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Depuis 2005, seule la commune de Seix a fait l'objet d'un Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de 230 ha parmi 4 communes en Ariège (Dun, Leran, Limbrassac) sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental. L'AFAF consiste à regrouper l'ensemble des parcelles appartenant à un même propriétaire dans un périmètre défini.

Concernant les questions foncières sur le bâti, les communes peuvent saisir l'Etablissement Public Foncier (EPF), un organisme régional pour des projets d'achat de bâtiment public. L'EPF achète et stocke le bien, fait les travaux nécessaires de mise en sécurité puis la commune rachète le bien quelques années après.

En parallèle des outils d'aménagement foncier portés par le Conseil Départemental, d'autres outils peuvent être mobilisés par les collectivités :

❖ L'acquisition des Biens vacants et sans maîtres

Jusqu'en 2004, les biens sans maître devenaient la propriété de l'Etat. Depuis 2004, la propriété de ces biens est transférée aux communes sur laquelle ils sont situés. Pour officialiser leur droit de propriété, les communes (ou un EPCI) doivent mettre en œuvre une procédure d'acquisition.



Au total ce sont 17634 parcelles d'espaces forestiers, agricoles ou naturels potentiellement concernées pour une surface totale de 2734 ha (une surface moyenne de 0,2 ha) d'après les données de l'Association des Communes Forestières. Les Collectivités Forestières d'Occitanie ont mis en ligne un outil permettant d'identifier les biens susceptibles d'être vacant et sans maître. Le Référentiel Foncier Public (RFP) fournies par la DDT, identifie **quelques 2599 parcelles potentiellement concernées pour une surface de 293 ha, réparties sur 81 communes** d'après les données issues du. Le potentiel des biens vacants et sans maître est élevé dans une douzaine de communes situées en zone de montagne notamment dans le Massatois et le Haut Salat. La SAFER identifie également dans les communes les biens vacants et sans maître.

❖ Les Associations Foncières Pastorales (AFP)

(Cf chapitre modèles de production alimentaire)

L'AFP est une association syndicale qui réunit les propriétaires d'un territoire situés en zone de montagne ou défavorisée, à vocation agricole ou pastorale. L'AFP constituée devient le représentant de tous les propriétaires et met en place une gestion concertée de tout le territoire regroupé. En Ariège, elles sont créées et animées, en majorité, par la Fédération Pastorale⁴. En 1975, sont créées les AFP dont l'objectif est de regrouper les pâturages inexploités afin de les remettre en valeur par une utilisation collective ou individuelle des terres. Les deux catégories d'AFP les plus connues sont : 1) les AFP libres constituées avec le consentement unanime des associés ; 2) les AFP autorisées par un arrêté préfectoral sous le contrôle de l'administration (établissements publics). **Dans les Pyrénées Ariégeoises, on dénombre 39 AFP sur une surface de plus de 20000 ha.**

❖ Des outils de gestion des milieux en faveur de la biodiversité

Concernant la prise en compte des dimensions environnementales et paysagères dans le foncier, plusieurs outils pour la gestion des milieux ouverts en faveur de la biodiversité ont été mobilisés dans le cadre du **Contrat de Restauration de la Biodiversité** (CRB). Des porteurs à connaissances des enjeux de continuités ont été réalisés lors de l'élaboration de documents d'urbanisme. Des actions de **réouvertures de milieux** ont été menées ou sont en cours dans 6 communes⁵.

L'**Obligation Réelle Environnementale** (ORE) est un dispositif foncier de protection de l'environnement. Actuellement, 3 ORE sont en projet sur le périmètre d'étude (Sentein, Lasserre, Castelnau-Durban). Ce dispositif permet à tout propriétaire d'attacher volontairement et durablement une vocation écologique à son patrimoine, avec pour finalité la préservation de l'environnement et la transmission aux générations futures. L'ORE sera transmise au nouveau propriétaire en cas de changement de propriété du bien. Cette protection prend la forme d'un contrat signé avec un établissement public ou une personne morale de droit privé agissant pour la

⁴ www.pastoralisme09.fr

⁵ Les communes de Bordes-Uchentein, Le Mas-d'Azil, Miglos, Saleix, Sentein ou encore Suc (aujourd'hui Val de Sos) bénéficient des travaux de réouverture de milieux, ou ont un projet à l'étude.

protection de l'environnement. Les engagements écologiques peuvent se traduire par des actions de maintien, de conservation, de gestion ou de restauration d'éléments de la biodiversité.

Les enjeux concernant le foncier :

- > Gestion économe et multifonctionnelle de l'espace
- > Limitation de l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces naturels et agricoles.
- > Aménagement équilibré du territoire en préservant les espaces naturels et les terres agricoles.
- > Accès et mobilisation du foncier agricole.
- > Densification urbaine, rénovation des bâtiments en prenant en compte le volet énergétique et en valorisant et revalorisant le bâti existant (lutte contre la vacance)
- > Dialogue entre les acteurs du foncier
- > Accompagnement des élus pour l'aménagement foncier

5. La planification : les principaux outils

5.1. Les documents d'urbanisme et de planification



Au sein du périmètre d'étude, l'avancement des documents d'urbanisme communaux et intercommunaux est très disparate. En 2019, **63% des communes ne disposent pas de documents d'urbanisme. Le règlement national d'urbanisme s'applique sur ces communes** (103 communes).

En 2020, un tiers des communes est doté d'un PLU (56 communes). Seules 5 communes sont dotées de cartes communales⁶.

La situation évolue avec le développement des documents d'urbanisme suite à l'adoption de la loi SRU et loi NOTRe : **4 des 5 EPCI élaborent leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunaux** : CC Arize-Lèze, CC Pays de Tarascon et CC Haute Ariège (PLUIH), CA Pays de Foix-Varilhes. Cela permettra de doter une quarantaine de communes, actuellement soumises au règlement national d'urbanisme, d'un document d'urbanisme. La partie ouest du territoire (Couserans) ne s'est pas doté de PLUI ni de SCOT.

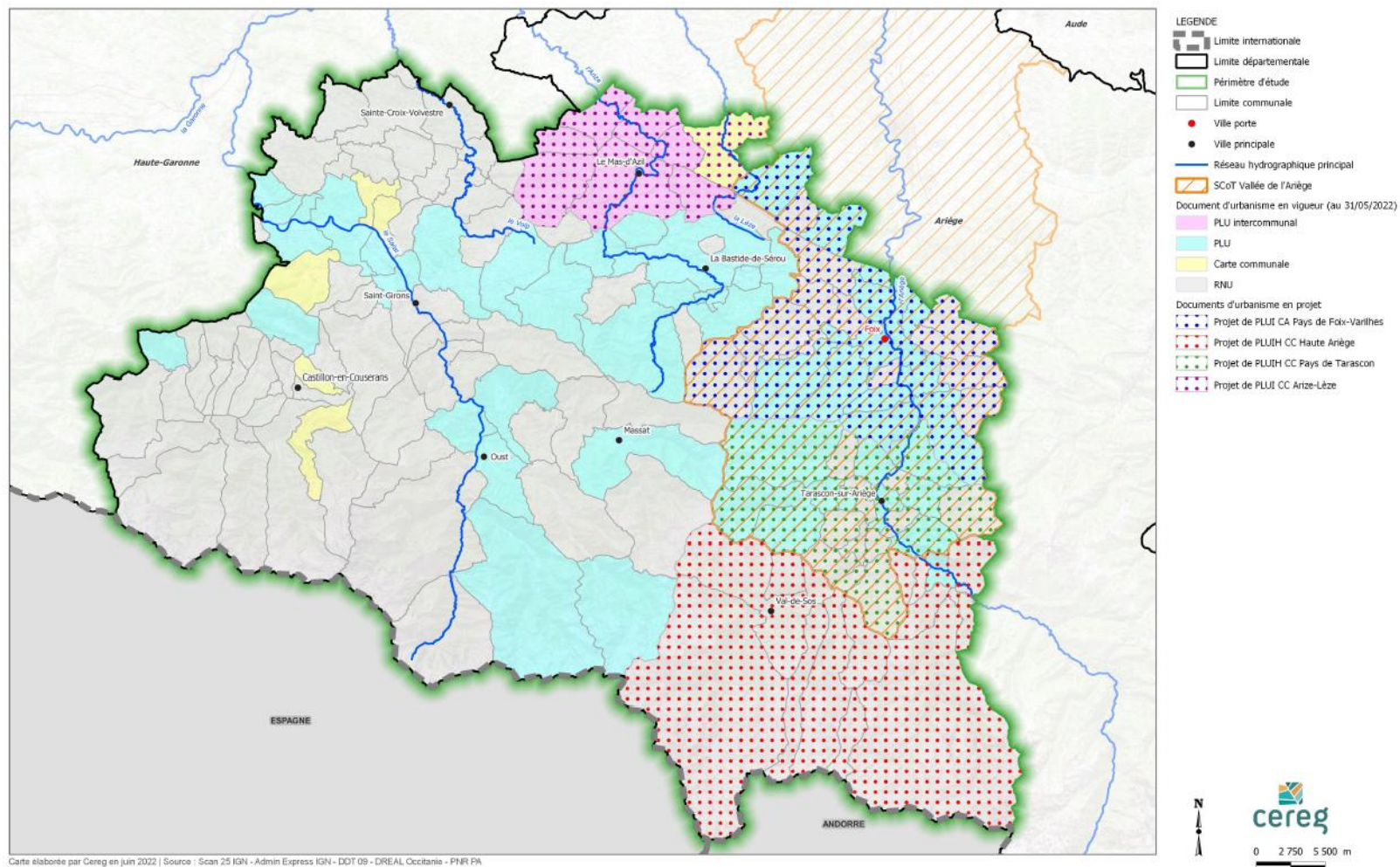
Les Pyrénées Ariégeoises sont concernées à l'Est par le **Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Ariège**, approuvé en 2015. Ce SCoT concerne 97 communes dont 46 communes situées dans le périmètre d'étude dans la Communauté d'Agglomération de Foix-Varilhes et de la Communauté de communes du Pays de Tarascon. Le Syndicat de SCoT Vallée de l'Ariège est actuellement en période d'évaluation du « SCoT Grenelle », en appui de l'AUAT (Agence d'Urbanisme de l'Aire Métropolitaine Toulousaine).

Sur la partie Ouest du territoire (Couserans), l'élaboration d'un SCOT Couserans Pyrénées était prévue à partir de 2015 mais n'a pas abouti.

Cela pose un enjeu en terme d'urbanisation et de consommation foncière au regard des objectifs nationaux ZAN et de tendance d'installation de nouvelles populations, notamment sur la partie ouest du territoire.

⁶ Il s'agit de Pailhès, Cescau, Taurignan-Castet, Taurignan-Vieux et Arrien-en-Bethmale.

Si le SCoT demeure le document intégrateur de la Charte de PNR, faisant ainsi écran à l'opposabilité directe de la Charte au PLU(i) des communes ou des communautés de communes, il revient au SCoT de transposer les dispositions pertinentes des Chartes de Parc et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée.



Les documents d'urbanisme en vigueur et en projet dans les Pyrénées Ariégeoises.

Carte établie par CEREG en juin 2022 / Source : Scan 25 IGN – Admin Express IGN – DDT 09 – DREAL Occitanie – PNR PA

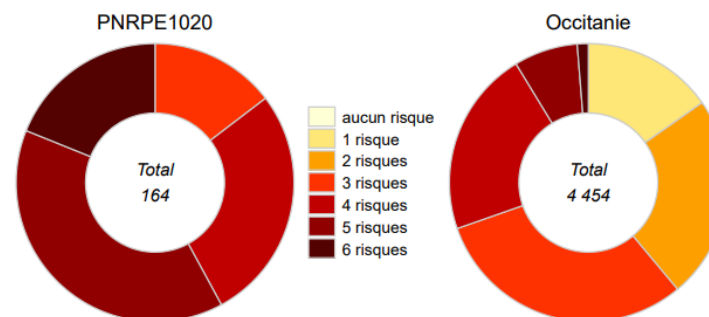
5.2. La prévention des risques⁷



Les Pyrénées Ariégeoises sont fortement contraintes par les risques. Elles sont marquées par un cumul d'exposition aux risques avec **l'ensemble des communes exposées à au moins 3 risques**. Le territoire est exposé à plusieurs risques naturels, qui peuvent être aggravés par les effets du changement climatique (sécheresse, inondation..).

Catégorie	Nombre		%	
	Périmètre d'étude	Occitanie	Périmètre d'étude	Occitanie
Aucun risque	0	0	0	0
1 risque	0	680	0	15,3
2 risques	0	1053	0	23,6
3 risques	24	1369	14,6	30,7
4 risques	45	964	27,4	21,6
5 risques	64	331	39,0	7,4
6 risques	31	57	18,9	1,3
total	164	4454	100	100

Répartition des communes du territoire selon le nombre de risques naturels potentiels



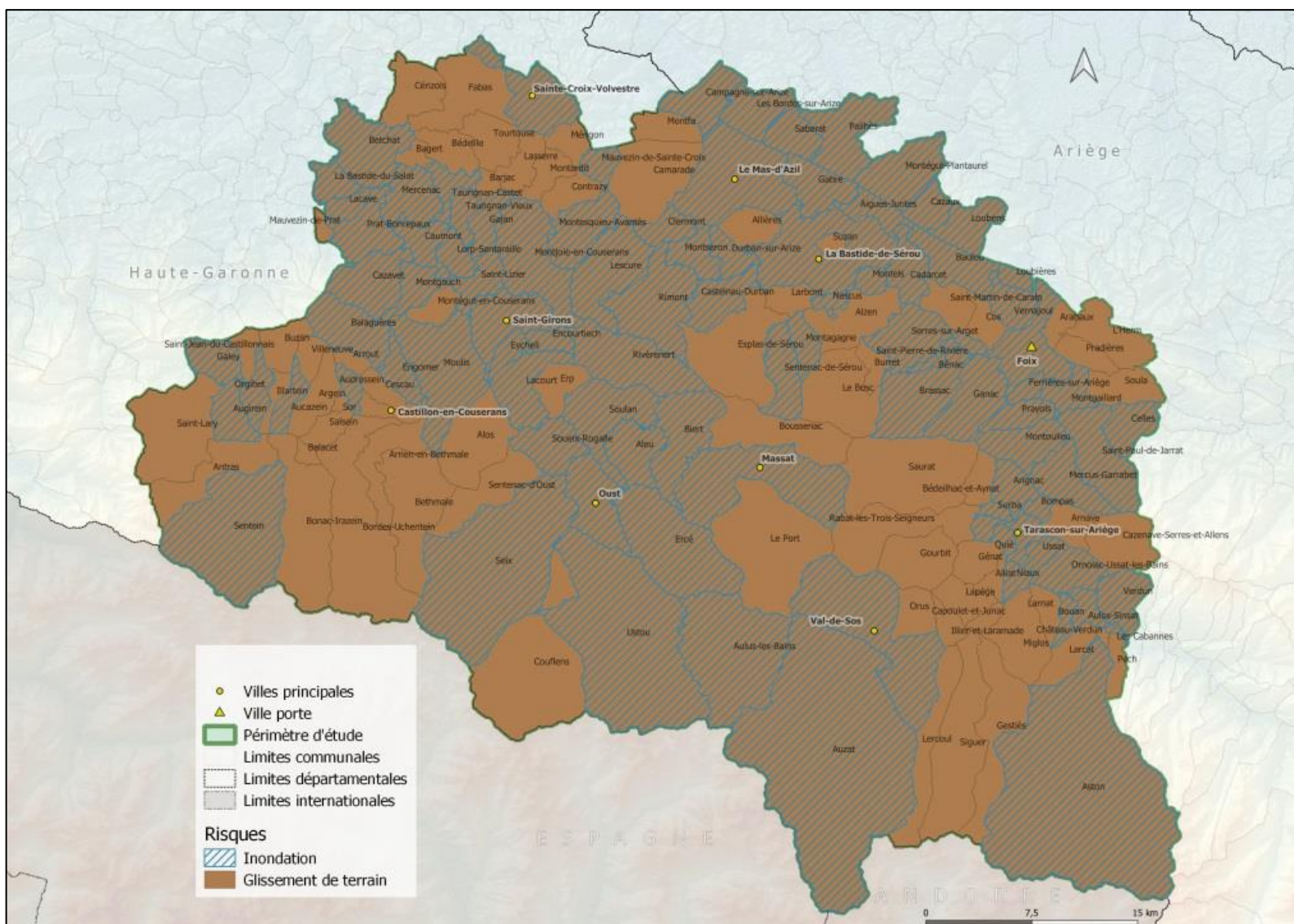
Source : MTEs - Base Gaspar - 2019

❖ Les risques naturels

Le risque d'inondation est présent sur **94 communes**. Sur le Plantaurel et la région de Foix, on peut rencontrer localement des glissements de versants dans les séries marneuses, des risques de chutes de blocs sur les escarpements calcaires et des problèmes d'affaissement ou d'effondrement liés à la karstification. Sur le Massif de l'Arize et la haute chaîne jusqu'aux frontières, les risques sont ceux liés à la haute montagne : coulées de boue, de pierres et avalanches (BRGM, 1983).

Par ailleurs, tout le territoire d'étude est classé en zone à risques sismiques.

⁷ Les données concernant les risques sont issues de la base de données Sirsè, la plateforme Picto-Occitanie, du Plan de prévention des risques naturels en Ariège, du Dossier sur les Risques Majeurs en Ariège (2018) de la Préfecture et des données fournies par la DDT.



Risques glissement de terrain et inondation dans les Pyrénées Ariégeoises, Source : DDT 09. Réalisation : PNRPA, décembre 2020.

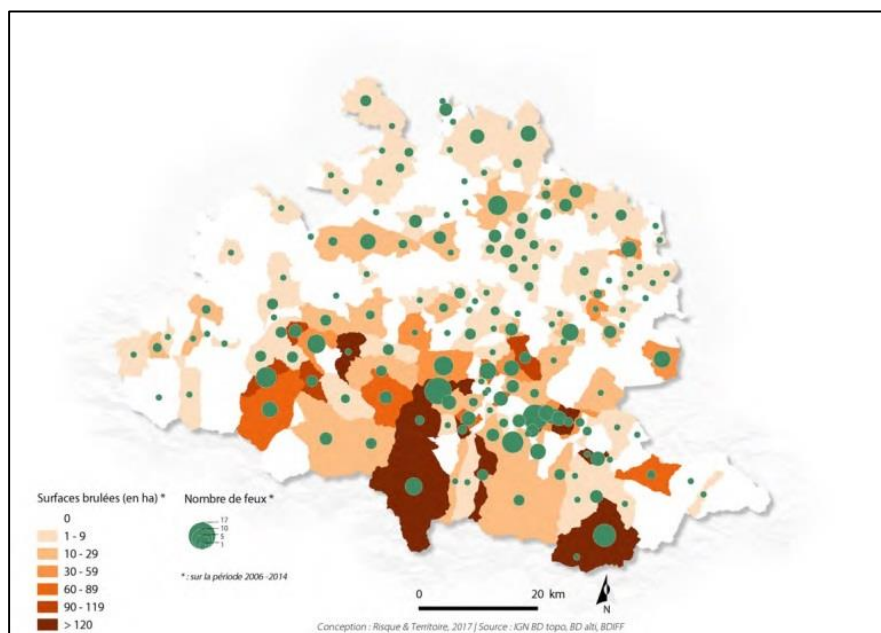


Risques feux de forêt et avalanches dans les Pyrénées Ariégeoises, Source : DDT 09. Réalisation : PNRPA, décembre 2020.

Le risque incendie

L'ensemble des communes du département est concernée par ce risque. La plupart des feux de forêt sont d'origine humaine en Ariège. Il s'agit la plupart du temps d'une perte de maîtrise d'un écobuage. Les dépôts d'ordures et les travaux sylvicoles ou agricoles peuvent être occasionnellement à l'origine de grands feux accidentels également. Par ailleurs, une attention particulière est à porter sur les potentiels risques incendie accidentels lié à l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels.

Les risques de feux de forêt se situent surtout sur les étages montagnards et collinéens du territoire. La région forestière du Vicdessos et de la Haute-Ariège est la plus concernée en termes de surface brûlée et de nombre de feux constatés) ainsi que l'Est du Haut-Couserans (Préfecture, 2018).



Surface Brûlée et nombre de feux (>1ha), par commune, Département de l'Ariège, 2006-2014. Source : Préfecture, 2018.

Au cours de l'hiver 2017, des opérations de brûlage pastoral dans les hautes vallées de l'Ariège et du Vicdessos, mal maîtrisées et pour certaines effectuées sans respect de la réglementation en cours, ont dégénéré en larges incendies. Ceux-ci ont ravivé une polémique entre les partisans de la réouverture paysagère ou de l'entretien des milieux par l'utilisation du feu et ses opposants, dans un double contexte de déprise agricole et de changement climatique. Une étude portée par le Conseil Scientifique du PNR⁸ (2019) a permis d'identifier plusieurs enjeux majeurs concernant les feux pastoraux :

- le choix de gestion des espaces pastoraux et la pertinence et la durabilité de la méthode d'ouverture utilisée dans tel ou tel milieu ;
- la prévention des grands incendies, risque majeur non négligeable, qui s'accroît dans le contexte de changement climatique
- La diminution probable de l'acceptabilité sociale des brûlages pastoraux, en raison de l'accroissement des risques d'incendies et d'une prise de conscience accrue des enjeux liés à la biodiversité et à la qualité de l'air.



Les Pyrénées Ariégeoises comptent **seulement 2 Plans de Prévention des Risques d'incendies** de Forêts (PPRIF) approuvés dans les communes de Seix et de Soueix-Rogalle. La définition des PPRIF sur d'autres communes est nécessaire.

❖ Les risques technologiques

Les risques technologiques sur le territoire sont de trois ordres

- risques liés aux barrages (39 communes concernées)
- risques liés aux industries (21 communes concernées)
- risques miniers (33 communes)

En ce qui concerne le transport de matières dangereuses, 46 communes du territoire sont soumises à ce risque.

Le territoire n'abrite aucun établissement à risques en application de la Directive Seveso II.

⁸ La note du Conseil Scientifique sur les feux pastoraux : https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2019/10/2019_09_27_NOTE_SYNTHESE_FEUX_VF.pdf

❖ Les plans de prévention et d'exposition aux risques

Le plan de prévention des risques (PPR) naturels (loi 95-101 du 2 février 1995) est un document réalisé par l'Etat qui réglemente l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis. Cette réglementation va de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Le plan délimite les zones exposées aux risques et définit des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde des personnes et des biens.

Le Plan d'Exposition aux Risques naturels prévisibles (PER) (loi 82-600 de 1982) délimite à l'échelle de la commune ou intercommunale des zones exposées aux risques naturels. Il fixe les mesures aptes à prévenir les risques et à en réduire les conséquences.

A ce jour, 105 PPR multirisques sont approuvés à l'échelle départementale ainsi que 2 Plan de Prévention des Risques d'incendies de Forêts (PPRIF) et un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)- Mazère. En 2018, 6 PPR multirisques sont en cours d'étude : les risques étudiés sont comme toujours les inondations, les crues torrentielles, les chutes de blocs, les glissements de terrain, les effondrements, les avalanches (selon communes) et le retrait-gonflement des argiles.

131 Plans Communaux de Sauvegarde ont été établis et 8 sont en cours de réalisation. Au-delà des risques communément traités (inondation, crues torrentielles) 81 de ces PCS prennent en compte le risque rupture de barrage.

La révision des PPR des communes importantes du territoire est engagée avec l'approbation de la révision du PPR de Foix en 2017, et la révision des PPR de Saint-Girons et Tarascon-sur-Ariège est en cours. 3 PPR sont à l'étude : Engomer, Couflens et Mercus-Garrabet.

Les plans particuliers d'intervention (PPI) sont établis pour protéger les populations, les biens et l'environnement, et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une ou plusieurs installations industrielles. Dans le territoire, 3 installations sont dotées d'un PPI. Il s'agit des barrages de Soulcem, Laparan, Gnioure.

6. Les déplacements et la mobilité dans les Pyrénées Ariégeoises

La situation géographique singulière des Pyrénées ariégeoises avec de nombreuses vallées configurées en râteaux pour la plupart, contraint les déplacements. Elle pose également la question de l'accessibilité, au sein du territoire mais aussi dans des dimensions régionale (notamment avec la Haute Garonne), nationale et transfrontalière (pas de passage transfrontalier). La Région Occitanie/Pyrénées- Méditerranée et la Communauté d'Agglomération du Pays Foix Varilhes (sur son territoire) sont les autorités organisatrices de la mobilité⁹.

Enjeu fort du territoire, la mobilité est abordée à différentes échelles dans le Plan Climat Air Energie du PNR des Pyrénées Ariégeoises, dans les projets de territoire des Communauté de Communes, dans les plans de déplacements du Couserans, et du SCOT Vallée de l'Ariège (Communauté de Communes du Pays de Tarascon et Communauté d'agglomération du Pays de Foix-Varilhes).

6.1. La desserte routière

Les Pyrénées Ariégeoises sont traversées par deux principaux axes routiers : la RD117 qui favorise dans le piémont, la circulation de Foix à Saint-Girons et la RN20 à l'Est (Nord-Sud) permet de bien drainer le Tarasconnais et la Haute Ariège. La partie montagne du territoire est donc inégalement desservie d'Ouest en Est. Le caractère montagnard du territoire le maintient à l'écart des grands axes de communication routiers et surtout autoroutiers.

⁹ Le cadre législatif (Loi Notre 2015, loi LOM 2019) a fortement évolué ces dernières années, redistribuant la compétence transport. Longtemps gérée par le Département de l'Ariège, la compétence transport a été transférée à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée qui est devenue autorité organisatrice de la mobilité régionale (transport public de personnes, le transport à la demande, le transport scolaire, les «mobilités actives», les usages partagés des véhicules terrestres et la mobilité solidaire). La Communauté d'Agglomération s'est par ailleurs dotée de la compétence obligatoire mobilité (2017). Elle est donc en charge de la gestion de la mobilité sur son territoire, sauf pour le transport scolaire qu'elle délègue à la Région Occitanie jusqu'en 2022.



Une des particularités est la présence de vallées en cul de sac. Il n'existe en effet aucun lien transfrontalier avec l'Espagne et peu de liens entre les vallées.

Ce cloisonnement oblige bien souvent, sur l'Ouest du territoire, à descendre sur Saint-Girons pour passer d'une vallée à l'autre.

Certains de ces liens entre vallées (matérialisés par des cols) restent fermés l'hiver pour cause d'enneigement et/ou risque d'éboulement et d'avalanche. On assiste alors à un **cloisonnement hivernal des vallées**. La fermeture de ces cols est cependant mise à profit pour la pratique du ski : station de ski de fond au Port de Lers et au col de Péguère (station de ski de Tour Laffont) et activité libre de ski au col de la Core.

En dehors des axes principaux, les habitants du territoire sont très **dépendants de leur véhicule personnel pour se rendre au travail ou pour leurs loisirs**. Plus de 80% des actifs utilisent leur voiture pour se déplacer. Une grande partie de ces déplacements se font sur des distances courtes (moins de 5km). Le potentiel report vers le vélo est important, à condition d'avoir des aménagements cyclables sécurisés, continus et visibles.

Les EPCI du territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont adopté à la fin de l'année 2021 un plan vélo visant à développer la pratique du vélo pour les trajets du quotidien. Ce plan priorise les axes à aménager pour relier les pôles générateurs de flux et les centres bourgs. Il définit également des services à mettre en place à destination des habitants en s'appuyant sur les acteurs locaux.

La crise sanitaire provoquée par la COVID 19 a fortement réduit les mobilités quotidiennes, les actifs étant appelés à télétravailler.

6.2. L'offre de mobilité

Les Pyrénées Ariégeoises sont confrontées à une offre de transport en commun peu développée et peu structurée qui contraint fortement les déplacements et l'usage des véhicules personnels.

- **Les transports publics**

Plusieurs types de transports ont été mis en place permettant de se déplacer :

Le train

Du point de vue ferroviaire, les Pyrénées Ariégeoises sont desservies par le train, avec la voie ferrée. Le train LiO provenant de Toulouse et à destination de La Tour de Carol s'arrête dans plusieurs gares du territoire à l'Est (Foix, Tarascon-sur-Ariège...), avec 17 trains journaliers passant par Foix. Le territoire est aussi desservi par un train de grande ligne (train de nuit intercités Paris-Toulouse-Latour de Carol). Le temps de trajet ferroviaire à Foix est de 1h10 depuis Toulouse, avec un train toutes les demi-heures en heures de pointe.

En bordure Nord-Ouest du territoire (Haute-Garonne), la ligne de train LiO relie Toulouse à Tarbes et **permet un accès à Toulouse via la gare de Bouspens**. La fréquentation des trains est de l'ordre de 671 voyages par jour de semaine, et de 4423 voyages sur la semaine (chiffres BVA novembre 2016), avec 36 trains LiO quotidiens en semaine.

La ligne transpyrénéenne permet de relier Toulouse à Barcelone avec une connexion des trains français et espagnols (4 Aller et retour par jour depuis 2019).

A noter que les flux cumulés d'actifs entre la métropole toulousaine et la zone Foix-Pamiers (dans les deux sens), pour des déplacements domicile-travail, sont les troisièmes plus nombreux (2 700 par jour) sur l'ensemble des villes moyennes se situant autour de la métropole toulousaine. Ces liens sont facilités par le réseau autoroutier et l'offre TER.



Néanmoins cette offre n'est pas suffisamment connectée au réseau urbain toulousain et souffre d'une forte irrégularité (suppression de train).

Les lignes régulières de bus

> Des lignes routières complètent l'offre de train, ce sont les lignes Foix/Toulouse, Latour-de-Carol-Toulouse ainsi que Bouspens (Haute-Garonne)-St-Girons. Cette dernière permet de desservir la partie Ouest du territoire par bus.

> Il existe un service de transport interurbain par autocars (lignes à 1 € et 2€) désormais de compétence régionale (réseau LiO). Il existe 6 lignes d'autocars (dont 4 qui convergent vers Saint-Girons) sur les axes : Saint Lary-Saint Girons ; Massat, Aulus, Ustou, Saint Girons ; Saint-Girons-Foix Toulouse-Bouspens, Saint Girons, Guzet ; Foix- Lavelanet (14 AR/jour) ; Pamiers, Foix, Tarascon-sur-Ariège)

> Un service de transport urbain et à la demande existe sur le territoire de L'agglomération Foix-Varilhes. Ce réseau concentré pour les lignes régulières sur les communes de Foix et Montgailhard va fortement évoluer à partir de septembre 2022 avec la mise en place de nouvelles dessertes. Ce réseau a pour objectif de répondre aux besoins de mobilité du quotidien en desservant de nouveaux pôles générateurs de flux et en offrant une meilleure intermodalité avec les offres de transport de la Région.

Un effort d'adaptation de la fréquence et des horaires reste à fournir pour améliorer l'adéquation avec les horaires des trains pour les jeunes et les actifs.

Il existe également une offre de fret pour les gares de Foix et Tarascon-sur-Ariège.

Des services de transport scolaires dans le département permettant de transporter les élèves. Ces services sont ouverts à la population en fonction des places disponibles.

Le transport à la demande

Un dispositif de **transport à la demande (TAD)** prend en charge les personnes qui en font la demande. La Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée a délégué aux EPCI l'organisation et la gestion du transport à la demande. 4 des 5 EPCI proposent un service TAD (sauf CC Arize-Lèze depuis 2021). Le TAD s'adresse à tous les publics en fonction de la demande et des zonages.

Les pôles d'échange multimodal

Depuis 2016, un **pôle d'échange multimodal** est proposé à la gare de Foix permettant de connecter différents modes de transports (train, bus, covoiturage, circulation douce). La ville de Foix est maître d'ouvrage du pôle d'échange multimodal avec le soutien financier de la Région Occitanie/Pyrénées - Méditerranée. Ce pôle a pour vocation de faciliter les correspondances et la vie des usagers. La gare de Foix est située sur la ligne Toulouse-Latour de Carol, qui comporte 19 points d'arrêt. Elle est desservie à la fois par des trains et par le train intercity. La gare a été identifiée comme étant la plus saturée en matière de stationnement avec des capacités d'accueil bien en deçà des besoins estimés (280 places en 2023), par la SNCF (étude des besoins de stationnements).

D'autres projets de pôles d'échanges multimodaux dans les Pyrénées Ariégeoises sont l'étude à Tarascon-sur-Ariège, Saint-Girons, Les Cabannes (Luzenac et Ax-Les-Thermes à proximité du périmètre d'étude). Ces projets sont portés par le SCOT Vallée de l'Ariège, la Communauté de Commune de la Haute Ariège et Communauté de Commune Couserans Pyrénées dans leur territoire respectif.

• **Les alternatives à la voiture individuelle et aux transports publics**¹⁰

Il existe peu de données permettant d'identifier le niveau du recours aux mobilités alternatives à l'échelle des Pyrénées Ariégeoises. Le SMPNR a réalisé plusieurs études concernant la mobilité :

- Une étude auprès des élus du Couserans, 2015

¹⁰ Source : diagnostic prospectif – Plan Global de déplacement du Couserans, 2016

- Une étude sur la mobilité des jeunes de 15 à 24 ans, 2016, réalisé dans le cadre du programme recherche-action TEAMM (Territoires d'Expérimentation d'Actions innovantes sur la Mobilité en zone de Montagne).
- Un diagnostic prospectif dans le cadre du plan global de déplacement de l'ouest du PNR des Pyrénées Ariégeoise, 2016.

Le covoiturage et l'autostop

Selon les études effectuées par le SMPNR, le **covoiturage s'inscrit dans un périmètre relativement restreint (inférieur à 80 km)**. Chez les jeunes interrogés (actifs et scolaires), cette pratique est l'une des plus citée avec l'usage du transport public et l'autostop. Ce niveau de covoiturage est à relativiser en supposant qu'une partie de ces pratiques est organisée dans le cadre familial. Le Conseil Départemental de l'Ariège a aménagé des aires de covoiturage sécurisées sur les axes principaux à proximité des points d'arrêts des autocars régionaux ou scolaires. 9 parkings de covoiturage ont été aménagés dans 7 communes¹¹ du périmètre d'étude. Ces aires signalées par des panneaux « covoiturage » manquent cependant de visibilité. L'information restant peu accessible, il est probable que le grand public n'en est pas connaissance, expliquant également le développement d'autres aires de covoiturage répondant à des attentes pratiques. Ces aires de covoiturage non-aménagés peuvent déterminer des aménagements futurs et indiquer une pratique en progression.

En revanche, **l'autostop est une pratique fréquemment citée tant pour les déplacements non-obligés** (loisirs, courses, démarches administratives) mais aussi pour les déplacements obligés. Depuis 2019, le SMPNR et la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées déploient le dispositif d'autostop organisé REZO Pouce dans le Couserans dans une vingtaine de communes..

¹¹ Foix (3), Prat-Bonrepoux, Encourtiech, Loubens, Montjoie-en-Couserans, Soulan et Moulis.

Le vélo

Ce mode de déplacement est utilisé surtout à proximité du domicile et en complément du mode de transport principal et dans la sphère de loisirs et du tourisme (itinérance, voie verte). Depuis 2007, le Conseil Départemental de l'Ariège s'est engagé dans une politique d'aménagement de la Voie Verte Ariège Pyrénées qui relie Prat-Bonrepeaux, Saint-Lizier Saint-Girons à Vernajoul sur 42 km (une liaison avec Foix est en cours et la Véloroute V81, afin de favoriser l'usage du vélo et autres moyens de mobilités douce, au quotidien comme dans le cadre touristique. Ce programme de développement de la Voie Verte s'appuie sur la requalification d'anciennes voies ferrées. Cette infrastructure mériterait d'être valorisée. Deux Plans Vélo sont en cours de réalisation au SCOT Vallée de l'Ariège et à la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Au-delà des enjeux énergétiques, touristiques et de mobilité, la pratique du vélo est favorable à la santé des utilisateurs. Elle participe aussi à améliorer la qualité de l'air. En 2020, le PNRPA a acquis, avec le soutien de la Région Occitanie et Enedis dans le cadre de sa politique de mobilité décarbonée, une flotte de 8 vélos à assistance électrique (VAE) à Saint-Girons et 4 VAE à Foix. Dans le cadre de son projet santé environnement, il a lancé une initiative de prêt de vélos électriques pour les actifs à Saint Girons et à Foix, avec pour objectif de réduire de déplacements en voiture dans ces deux bassins d'emploi.

• **Les bornes de recharges électriques**

Face à la dépendance automobile, le recours au véhicule électrique et hybride se structure. L'accès et l'utilisation de points de recharge électrique requiert pour les usagers un abonnement auprès de l'opérateur en amont pour réaliser le paiement à l'acte avec un temps de recharge dit « accéléré ». En Ariège, le Syndicat Départemental des Energies exerce la compétence relative à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'utilisation des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Il existe dans le périmètre d'étude 21 bornes de recharge électrique sur 45 bornes en Ariège, **un système connecté avec REVEO dans les autres départements d'Occitanie.**

• **Le transport et l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite et en situation de handicap**

Plusieurs lignes de bus sont en mesure de transporter des passagers en fauteuil roulant (Saint-Girons-Foix; Saint-Lary –Sentein - Saint-Girons ; Foix-Lavelanet; Massat-Ustou-Aulus-Saint-Girons). **Une partie des points d'arrêt des lignes ne sont pas encore mis en accessibilité.** La Région Occitanie a élaboré un agenda d'accessibilité programmé ainsi qu'un dispositif d'aide financière (prise en charge à hauteur de 75% du coût des travaux) aux gestionnaires de voirie sur lesquels ces points d'arrêt sont implantés.

6.3. La mobilité chez les jeunes

L'étude sur la mobilité des jeunes de 15 à 24 ans¹² réalisée dans le Couserans en 2015 a mis en avant les constats suivants :

- > L'offre de transport collective axée sur les rythmes scolaires limite l'accès aux ressources du territoire.
- > Les services complémentaires au réseau de ligne régulière (transport à la demande) sont sous-utilisés
- > Les pratiques des jeunes de 15 à 24 ans sont marquées à la fois par une dépendance à la voiture (personnelle comme familiale) et par une capacité à mettre en œuvre des mécaniques alternatives de mobilités.

Concernant les déplacements quotidiens, 80% des jeunes résidents permanents réalisent quotidiennement des déplacements inférieurs à 1h A/R pour se rendre sur leur lieu de travail/étude. **L'intérêt de développer le covoiturage courte distance s'ajoute à l'enjeu de renforcer les pratiques de covoiturage depuis le domicile jusqu'au lieu d'étude.**

Concernant les déplacements liés aux loisirs, on observe une dépendance forte des jeunes à la « voiture familiale » et un faible recours aux transports en commun (Bus/Autocar).

¹² www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-mobilite-des-jeunes-PNR-PA-2015.pdf

Les enjeux concernant la mobilité :

> Développement d'un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux

> Rationalisation des déplacements

> Développement de l'utilisation des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture

> Maintien du pouvoir d'achat des habitants

> Réduction des émissions de gaz à effet de serre

> Information et communication sur les offres de mobilités existantes

7. Les services et équipements de réseau

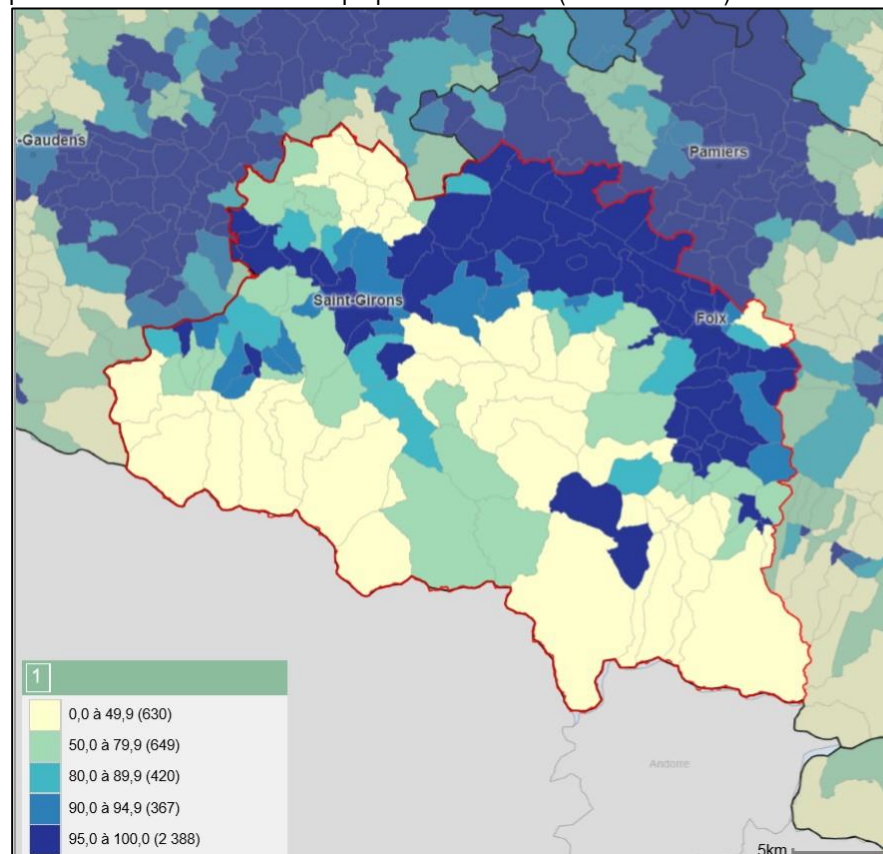
7.1. L'accès au haut débit et au réseau de téléphonie mobile

Les Pyrénées Ariégeoises sont mal couvertes par l'accès haut débit. Seule la moitié du territoire (53%) est couverte en 4 G par *a minima* 2 opérateurs, une couverture bien moindre qu'au niveau régional (contre 56,7 % en Ariège et 76,6% en Occitanie) qui présente un enclavement du territoire en terme de numérique. En 2013, le Conseil Départemental validait son Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique. Depuis 2018, l'Etat a lancé son plan France très haut débit qui vise à garantir une couverture complète du territoire en très haut débit d'ici 2022.

Si le développement des réseaux haut débit semble important pour le désenclavement numérique et l'attractivité du territoire, le déploiement des antennes 5 G fait face à des oppositions de collectifs et d'élus dans plusieurs communes du territoire. Ils questionnent les impacts sur la santé de ces technologies et le modèle de croissance économique associés.

Le Conseil Départemental de l'Ariège construit l'infrastructure en fibre optique jusqu'au domicile. Il a signé un contrat de délégation de service public avec Ariège

Très Haut Débit pour une durée de 23 ans qui commercialise les accès auprès des opérateurs commerciaux. En 2020, 2 578 foyers appartenant à 46 communes sont raccordés et bénéficient d'un accès possible à très haut débit (internet, téléphonie, télévision). Potentiellement, ce sont 11 950 foyers de ces 46 communes qui peuvent avoir accès à la fibre optique actuellement (Source : CD09).



Part de la surface couverte en 4G par *a minima* deux opérateurs (%). Source : ARCEP, Pictostat. Données en date de juillet 2017 et janvier 2019.

A noter deux situations particulières :

> Du fait de la ruralité et du caractère montagnard des Pyrénées Ariégeoises, les villages sont étroitement dépendants souvent d'une seule ressource. La géographie du territoire rend très difficile le développement de grands réseaux de desserte en eau potable, imposant à beaucoup de communes une autonomie de ressource. L'abondance des sources a été un atout naturel historique, elles représentent plus de 90% du nombre de captages exploités dans le département de l'Ariège. Le suivi tendanciel de l'hydrologie des sources s'avère donc important.

> L'Arize et l'Ariège aval jouent un rôle de secours pour des prélèvements en Garonne (Carbonne et Toulouse). La sécurité qualitative vis-à-vis d'une pollution accidentelle impose une garantie quantitative notamment sur l'Arize, qui se **reporte en amont sur l'usage potentiel de l'eau du réservoir de Filheit**.

Dans le cadre du Plan sécheresse, des mesures de restriction sont mises en place par la préfecture de l'Ariège, lorsque des valeurs seuils sont franchies.

> L'Arize et le Salat présentent un usage d'alimentation en eau potable proportionnellement plus important, mettant en avant le rôle de ressource que joue le BV Arize auprès des autres BV qu'il alimente en eau potable (BV Lèze et Volvestre).

> Sur le Salat, une proportion importante des volumes prélevés (3 à 4 millions de m³/an) est utilisée dans l'industrie, principalement pour les papeteries.

> Sur le Volp, l'essentiel des prélèvements concerne l'irrigation. Un arrêté préfectoral a restreint en 2019 les prélèvements d'eau de 50% sur le Volp et ses affluents pour les usages agricoles, urbains et domestiques¹³. Les communes concernées étaient Contrazy, Fabas, Lescure, Merigon, Montardit, Montesquieu Avantes, Montjoie en Couserans, Sainte-Croix-Volvestre.

¹³ Sont exclus de l'application de l'arrêté, les prélèvements opérés pour : l'alimentation en eau potable, la lutte contre l'incendie, l'abreuvement des animaux, les piscicultures et les parcs à volailles.

> Sur L'Ariège, un plan d'action de sécheresse interdépartemental¹⁴ (Ariège, Aude et Haute Garonne) couvre une partie du bassin Ariège/Hers-Vif, notamment en aval de la station de Foix.

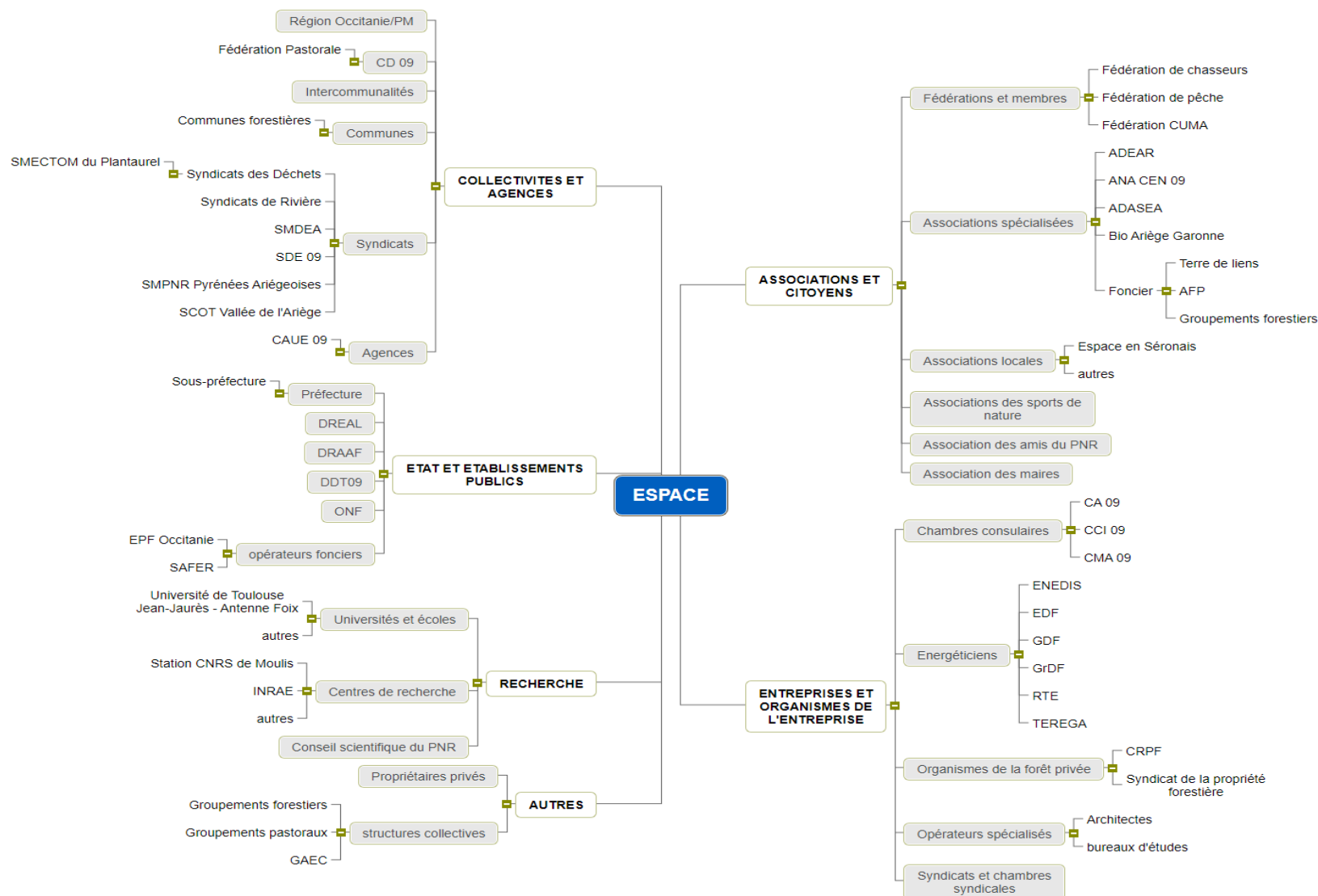
Le SMDEA 09 est spécialisé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Il a pour compétences l'étude, la réalisation, l'extension, l'amélioration, la rénovation, le contrôle, l'entretien, l'exploitation et la maîtrise d'ouvrage des équipements publics de collecte, de transport et de traitement des eaux usées, le contrôle et l'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Il intervient également dans la gestion de l'eau brute et l'exploitation des barrages de Filhet et de Montbel (hors périmètre) en tant que prestataire de service.

Dans le Couserans, le service des Eaux de la Communauté de Commune Couserans Pyrénées. Le service compte 15 stations de traitement des eaux usées réparties dans la Communauté de Communes Couserans Pyrénées pour une capacité épuratoire de 25000 équivalents habitants, accueillant effluents domestiques et industriels.

¹⁴ Arrêté cadre disponible sur : www.ariège.gouv.fr/content/download/16859/107170/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20interd%C3%A9partemental%20s%C3%A9cheresse_bassin%20Ari%C3%A8ge_hors%20L%C3%A9ze%20_%202018_V13_sign%C3%A9-1.pdf

8. Les forces vives du territoire et les documents cadre

Les acteurs en lien avec les questions relatives à l'espace sont présentés dans le schéma ci-dessous (liste non exhaustive).



Les documents cadres (liste non exhaustive)

Au niveau national :

*Objectif « Zéro artificialisation nette » avec la séquence Eviter/Réduire/Compenser.

Au niveau régional :

*Le SRADDET Occitanie 2040

*Le Plan d'actions Régional sur le Foncier

Au niveau territorial :

*La Charte du PNRPA (art.11)

*Le SCOT Vallée de l'Ariège et documents associés (Plan de déplacement)

*Projet de SAGE

*Les documents d'urbanisme : PLUI, PLUIH, PLU

9. Impacts du changement climatique sur l'espace

L'espace se voit déjà impacté par les effets du changement climatique avec d'une part une augmentation **des phénomènes météorologiques extrêmes** (Vagues de chaleur, sécheresses, pluies intenses, vagues de froid, fortes grêles) et d'autre part une augmentation de la fréquence et de l'intensité des risques naturels et des risques liés à l'accélération du processus de dégradation des glaciers et du pergélisol (Inondations et crues, glissements de terrains, éboulements, affaissements, avalanches). Ces conséquences provoqueraient une accentuation des conflits d'usage liés à la gestion d'un espace déjà limité et contraint, augmentation de la pression sur le foncier (nouvelles installations, développement des ENR, conflit d'usage..) avec des effets sur d'autres ressources (Pression sur la biodiversité –dérangement, pression sur l'eau...).

10. Éléments prospectifs 2040

Le Conseil Scientifique du PNR des Pyrénées Ariégeoises a réalisé en 2020-2021 une note méthodologique et prospective en lien avec les enjeux des différentes ressources du territoire à horizon 2040. Au total, 27 chercheurs ont contribué à cette note scientifique en réalisant des fiches synthétiques mettant en lien les enjeux de certaines ressources au regard de leurs recherches

Concernant le volet espace, 7 chercheurs présentent des recherches en lien avec cette ressource notamment sur des travaux liés à la gouvernance, aux manières de vivre en moyenne montagne ariégeoise, à la gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux par le feu et le pâturage, à l'agriculture et la transition agro-écologique...

La note du Conseil scientifique et les fiches des chercheurs (Annexe) sont disponibles sur le site internet du PNR des Pyrénées Ariégeoises www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/le-parc-quest-ce-que-cest/nos-partenaires/le-conseil-scientifique/actions-menees/

Nom du chercheur	Domaine de recherche et équipes	Travaux de recherche évoqués
Isabelle Bagdassarian	Sciences de gestion. LEREPS Sciences Po Toulouse.	Les ressources communes et leur gouvernance
Anne Calvet	Histoire. Éducation au Développement Durable. GEODE UT2J Toulouse	Pédagogie et éducation sur l'appréhension du futur par des élèves du premier degré.
Benjamin Dubertrand	Histoire. Anthropologie. UT2J Toulouse	Étude anthropologique d'expérimentations d'autres manières de vivre dans la moyenne montagne ariégeoise
Corinne Eychenne	Géographie. LISST Dynamiques rurales. UT2J	Action collective dans les estives ariégeoises, prise en compte de l'agriculture et du pastoralisme par les collectivités locales, accès

	Toulouse	au foncier agricole et dynamiques d'installation dans le haut Vicdessos.
Gérard Largier	Ecologie. Conservatoire botanique Occitanie	Biologie de la conservation des espèces rares et menacées, cartographie des habitats naturels et élaboration de scénarios d'évolution, hiérarchisation et spatialisation des enjeux, des menaces et des priorités de conservation. Suivi des effets de la gestion et du changement climatique sur les espèces et habitats.
Jean-Paul Métaillé	Géographie. GEODE UT2J Toulouse	Éco-histoire des forêts, des mines, de la métallurgie et du charbonnage, gestion des espaces agro-sylvo-pastoraux par le feu et le pâturage. Observatoire photographique sur l'évolution des paysages.
Annie Ouin	Ecologie. DYNAFOR ENSAT	Connaissance de la biodiversité utile à l'agriculture sur le territoire de l'Occitanie, pour contribuer à la transition agro-écologique des agriculteurs.

Synthèse - Espace

Si l'espace des Pyrénées Ariégeoises semble étendu et « aéré » (forte naturalité, faible artificialisation), il est pourtant soumis à plusieurs déterminants (relief, géologie, cloisonnement, risques, propriété...) qui mettent en lumière **une forte contrainte en matière d'espace disponible par rapport aux installations et aux activités humaines**. C'est cet espace contraint qui dicte les possibilités d'exploiter les ressources du territoire. L'usage de cet espace est alors source de tension et de conflit entre les différents usagers, aux visions et aux intérêts divergents. Il constitue un élément déterminant de l'économie : l'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture sont des activités qui gèrent et valorisent l'espace.

Concernant l'occupation du sol, le territoire est principalement couvert par des espaces naturels (forêt et milieux ouverts) qui présentent de forts enjeux écologiques et sont soumis à des **dynamiques d'enrichissement**. Il existe peu de territoires agricoles, principalement situés dans le Nord des Pyrénées Ariégeoises. L'artificialisation des sols est faible dans les Pyrénées Ariégeoises. Elle est moindre et plus maîtrisée que dans le reste du département.

La question de la **gestion de l'espace et notamment du foncier** est au centre des enjeux du territoire dans un contexte d'attractivité et de flux migratoire d'une part et de politiques publiques limitant l'artificialisation des sols pour préserver la biodiversité d'autre part (Zéro artificialisation nette).

Du fait des contraintes du relief, les espaces « valorisables » sont rares et épars. Le morcellement excessif du parcellaire, la dispersion de la propriété et l'abondance des propriétaires non-résidents n'ayant aucun lien avec le domaine agricole et forestier, ni même avec le territoire complexifient et constituent des freins à la valorisation optimale de la **ressource foncière**. Au vu de la faible artificialisation du territoire (1,4%), les enjeux en matière de foncier reposent sur une gestion économe du foncier avec la limitation de l'expansion urbaine, la maîtrise du foncier agricole, la caractérisation précise de ce foncier agricole (disponibilité, valeur, objectifs), la valorisation et revalorisation du bâti existant, la limitation/accompagnement des nouveaux projets d'aménagement et du développement économique dans les zones naturelles et agricoles.

Autre déterminant de l'espace, le territoire est fortement **soumis aux risques naturels**. L'ensemble des communes est exposée à au moins trois risques. Les dispositifs de prévention (Plan de Prévention), notamment pour les feux de forêts, sont insuffisants.

En termes d'urbanisme, les 2/3 des communes ne disposent pas de document d'urbanisme. Le SCoT Vallée de l'Ariège concerne une portion de la partie Est du territoire. **Cela pose un enjeu en terme d'urbanisation et de consommation foncière au regard des objectifs nationaux ZAN, de consommation d'espace agricole et de tendance d'installation de nouvelles populations, notamment sur la partie ouest du territoire.**

En termes de déplacement et de mobilité, les Pyrénées Ariégeoises sont **particulièrement enclavées et la population est dépendante à la voiture**. Les Pyrénées Ariégeoises sont par la présence de vallées en cul de sac et un cloisonnement hivernal des vallées. Le caractère montagnard du territoire le maintient à l'écart des grands axes de communication routiers et surtout autoroutiers. Les Pyrénées Ariégeoises sont desservies par deux axes routiers (RN 20 à l'Est du territoire et la RD117 sur le piémont), la voie ferrée à l'Est, un axe ferroviaire en bordure Est (Boussens en Haute Garonne) et une infrastructure de mobilité douce la Voie verte, qui reste peu valorisée. La partie montagne du territoire est inégalement desservie d'Ouest en Est. Sur l'ensemble du territoire, peu de transport en commun permettent de se déplacer et les initiatives de mobilités actives mériteraient d'être soutenues et développées (Rezo pouce, covoiturage, vélo, TAD..). La question de la **mobilité** constitue un enjeu fort à la fois d'aménagement et de développement territorial, de transition environnementale et énergétique et de santé environnementale.

En résumé, les enjeux identifiés en matière d'espace sont :

- > Une gestion économe de l'espace et une conciliation des usages tout en préservant les espaces naturels et les terres agricoles (multifonctionnalité).
 - Favoriser un urbanisme plus compact qui privilégie les proximités
 - La reconquête des friches urbaines, artisanales, agricoles et industrielles
 - La remobilisation des espaces commerciaux disponibles

- > Disposer de documents d'urbanisme sur l'ensemble des communes
- > La limitation de l'étalement urbain et de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles, par le biais de la densification urbaine, la rénovation des bâtiments en prenant en compte le volet énergétique et en valorisant et revalorisant le bâti existant (lutte contre la vacance).
- > L'accompagnement des communes dans la planification territoriale.
- > L'accès et la mobilisation du foncier agricole.
- > La préservation du foncier naturel
- > La définition de Plans de Prévention des Risques Naturels, en particulier des risques incendie.
- > Le développement de la mobilité dans une perspective d'aménagement durable du territoire, de développement territorial, de transition énergétique et de santé environnementale.

Bilan synthétique Espace

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Des espaces naturels préservés et un cadre de vie de qualité Faible artificialisation Existence d'outils d'aménagement foncier (AFP,..) Existence de document de planification intercommunale et des projets de PLUI-PLUIH 2 axes routiers principaux, une desserte ferroviaire Développement de nouvelles solutions de déplacements alternatifs répondant aux problématiques de mobilité en zones rurale et de faible densité (Rezo Pouce, pedibus) et initiatives de mobilités actives Existence de dispositif d'aides à la mobilité des publics vulnérables Actions en faveur des modes actifs : Vélo dans le Saint-Gironnais et Foix, aménagement cyclable de la voie verte, notamment le cœur urbain de Saint-Girons.</p>	<p>Un territoire cloisonné et contraint Présence de vallées en cul de sac et cloisonnement hivernal des vallées Morcellement excessif du parcellaire, indivision et quantités de biens vacants Expansion urbaine, habitat diffus, dynamiques d'enrichissement et de mitage agricole Difficultés à mobiliser les outils de gestion foncière Sous-exploitation du bâti existant (taux de vacance élevé). 2/3 des communes sans documents de planification Cumul d'exposition aux risques - Abondance des risques d'affaissement, d'éboulement et d'avalanche qui limite la constructibilité sur de nombreuses communes de la haute chaîne Dépendance à la voiture Des offres de transport en commun peu développées et peu lisibles Pas de passage transfrontalier avec l'Espagne Méconnaissance ou appréhension du grand public des modes de déplacements alternatifs Une couverture numérique insuffisante>fracture numérique</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Quantité de biens vacants et sans maître Bâti existant vacant à mobiliser Panel d'outils existant à mobiliser et/ou combiner Attente et motivation des élus du territoire Biens vacants et sans maître potentiellement mobilisables sur de nombreuses communes. Evolution législatives et développement des politiques d'accompagnement/expérimentation en faveur de la mobilité durable Développement du télétravail> baisse des mobilités quotidiennes</p>	<p>Un mitage favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole en comparaison de celle des terres urbanisables. Différentiel de prix du foncier et d'imposition locale entre zone urbaine et zone rurale. Pressions pour artificialisation des sols pour différents usages (Habitat, ENR, ..). Augmentation potentielle de la population et du nombre de ménage avec une nette préférence pour maison individuelle et jardin</p>

Bibliographie indicative

PNR des Pyrénées Ariégeoises, PNR du Haut Languedoc, chambre d'Agriculture de l'Ariège, Chambre de l'Agriculture du Tarn, INRA, 2011. Rapport final du projet SAGECE Système d'Anticipation et de Gestion des Conflits liés à l'Espace.105 p.
www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Sagece_Rapport_methodoversionWEB.pdf

Préfecture de l'Ariège, 2018. Dossier départemental sur les risques majeurs de l'Ariège.
http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=ppr_inter2&service=DDT_095

PNR des Pyrénées Ariégeoises, 2015. Compte rendu de la première phase de la Recherche Action TEAMM sur le territoire d'étude du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises. Disponible sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Rapport-mobilite-des-jeunes-PNR-PA-2015.pdf

ITER, 2016. Diagnostic prospectif. Réalisation du Plan Global de déplacements de l'ouest du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (Couserans). Disponible sur : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/wp-content/uploads/2016/07/Diagnostic-prospectif-du-PGD.pdf